

## DECLARATION DE NAISSANCE DE L'ENFANT

Madame,

Les délais de déclaration au service de l'Etat Civil de la mairie du Mans étant très courts, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir préparer les informations et documents ci-dessous. Le jour ou le lendemain de votre accouchement, une secrétaire viendra vous voir afin de les collecter.

Nous vous redonnerons votre livret de famille, le justificatif de domicile ainsi que le carnet de santé du bébé le jour de votre sortie.

En vous souhaitant un agréable séjour dans notre établissement.

### **DOCUMENTS A REMETTRE A LA SECRETAIRE :**

- Votre Carte Vitale à jour
- Votre carte de Mutuelle complémentaire
- Votre attestation de prise en charge de votre Mutuelle
- Votre Livret de Famille ou la reconnaissance anticipée de l'enfant ou une pièce d'identité
- Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)  
*exemples : quittance de loyer, facture EDF, facture de téléphone*
- L'imprimé de Déclaration de choix d'un nom de famille remis par l'Etat Civil ou par les secrétaires lors de la pré-admission
- Pour les parents étrangers : un certificat de coutume pour le choix du nom (à demander auprès du consulat)

### **INFORMATIONS A NOUS COMMUNIQUER :**

▶ Pour l'enfant : - Nom de famille : .....  
- Prénoms du bébé (en lettres minuscules avec les accents) :

.....  
.....  
.....

▶ Pour la mère de l'enfant : - Nationalité : .....  
- Profession : .....

▶ Pour le père de l'enfant : - Nationalité : .....  
- Profession : .....

▶ Parution de la naissance dans la presse :     OUI     NON  
(Prestation gratuite)

Signature de la mère :

Signature du père :